

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION COMMUN A TOUS LES LOTS

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**GROUPEMENT DE COMMANDES SAINT-ETIENNE METROPOLE, CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET VILLE DE SAINT-ETIENNE**

DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE

**Fourniture, livraison, montage et installation de
mobilier administratif pour les services de Saint-
Étienne Métropole, du Centre Communal d'Action
Sociale et de la Ville de Saint-Étienne**

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 3 juin 2024 à 12h00

SAINT-ETIENNE METROPOLE
2 Avenue Gruner
CS80257
42006 SAINT-ETIENNE CEDEX 1
Tél : 04 77 48 66 04

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Renouvellement	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	6
2.3 - Variantes	6
2.4 - Développement durable.....	6
3 - Conditions relatives au contrat	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	7
5.1 - Documents à produire	7
5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes.....	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
6.1 - Transmission électronique	10
6.2 - Transmission sous support papier.....	12
7 - Examen des candidatures et des offres	12
7.1 - Sélection des candidatures	12
7.2 - Attribution des accords-cadres	12
7.3 - Suite à donner à la consultation	25
8 - Renseignements complémentaires	25
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	25
8.2 - Procédures de recours.....	25

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier administratif pour les services de Saint-Étienne Métropole, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Ville de Saint-Étienne

Lieu(x) d'exécution :

Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Ville de Saint-Etienne
- Centre Communal d'Action Sociale

Le coordonnateur du groupement de commandes est : SAINT-ETIENNE METROPOLE. Il aura en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre.

Le groupement concerne les lots 1, 2 et 4.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire sans minimum et avec un maximum de 308 000,00 € HT sur la durée totale du contrat, tous membres du groupement confondus, en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'estimation annuelle des prestations pour chacun des membres du groupement (en euros HT) se définit comme suit :

Lot	Montant estimatif annuel SEM	Montant estimatif annuel CCAS	Montant estimatif annuel VSE	Total estimatif annuel SEM, CCAS et VSE
1	18 000,00	3 000,00		21 000,00 €
2	25 000,00	12 000,00		37 000,00 €
3	5 000,00			5 000,00 €
4	27 000,00	1 000,00	13 500,00	41 500,00 €
Total	75 000,00 €	16 000,00 €	13 500,00 €	104 500,00 €

Les estimations annuelles des dépenses sont susceptibles d'évoluer en cours de contrat.

Le montant maximum des dépenses sur la durée totale du contrat pour chacun des membres du groupement (en euros HT) se définit comme suit :

Lot	Montant maximum SEM	Montant maximum CCAS	Montant maximum SEM	Total montant maximum SEM, CCAS et VSE
1	50 000,00	15 000,00		65 000,00 €
2	75 000,00	35 000,00		110 000,00 €
3	30 000,00			30 000,00 €
4	65 000,00	3 000,00	35 000,00	103 000,00 €
Total	220 000,00 €	53 000,00 €	35 000,00 €	308 000,00 €

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

Les bons de commande seront notifiés par le représentant de chacun des membres du groupement (en fonction de l'entité qui passe la commande) au fur et à mesure des besoins. Ils pourront être émis jusqu'au dernier jour de validité du contrat.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lot	Désignation
1	Fourniture, livraison, montage et installation de chaises pour Saint-Étienne Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale
2	Fourniture, livraison, montage et installation de plans de travail et mobiliers de rangement pour Saint-Étienne Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale
3	Fourniture, livraison, montage et installation de bureaux à destination du bâtiment administratif Grüner pour Saint-Étienne Métropole
4	Fourniture, livraison, montage et installation de mobiliers et accessoires ergonomiques pour Saint-Étienne Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Saint-Étienne

Le présent règlement de la consultation est commun aux quatre lots.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un nombre maximal de 4 lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 3 lots.

Si un candidat est classé premier pour un nombre de lots supérieur à ce nombre maximal, les modalités d'attribution des lots sont les suivantes :

Le nombre de lot attribué par entreprise est limité à 3 (sous réserve du nombre suffisant d'offres). Chaque candidat peut soumissionner pour l'ensemble des lots. L'attribution des lots se fera dans l'ordre croissant de la numérotation des lots à savoir : d'abord le lot n°1, puis le lot n°2, etc.

L'opérateur économique classé premier sur plusieurs lots se verra attribuer le premier lot dans l'ordre croissant de la numérotation des lots pour lesquels il est classé premier. Par suite il sera écarté du classement, les autres candidats remonteront d'une place dans le classement et l'attribution des lots restants se fera sur le même mode.

Exemple : Si le nombre de lot est limité à un, l'opérateur économique A est classé premier sur les lots n°1 et 3, l'opérateur économique B est classé deuxième sur lot n°3, le lot 1 est attribué à l'opérateur économique A qui est alors écarté et le lot n°3 est attribué à l'opérateur économique B sauf s'il a déjà

été attributaire d'un autre lot où il est arrivé premier. Dans ce cas, c'est l'opérateur économique classé troisième sur ce lot n°3 qui est l'attributaire.

Par ailleurs, les candidats sont informés que si un même prestataire est présent dans plusieurs groupements, ce dernier ne pourra pas être attributaire de plus d'un lot en application de la règle précitée. Ainsi, si un opérateur économique est membre d'un groupement et que ce groupement se voit attribuer un lot, tous les autres groupements dans lesquels cet opérateur économique pourrait être présent seront disqualifiés dans la suite de l'analyse des autres lots.

1.5 - Nomenclature

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Lot	Intitulé	Classification principale	Classification complémentaires
1	Fourniture, livraison, montage et installation de chaises pour Saint-Étienne Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale	39130000-2 - Mobilier de bureau	39112000-0 - Chaises 39151000-5 - Mobilier divers
2	Fourniture, livraison, montage et installation de plans de travail et mobiliers de rangement pour Saint-Étienne Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale		39121000-6 - Bureaux et tables 39151000-5 - Mobilier divers
3	Fourniture, livraison, montage et installation de bureaux à destination du bâtiment administratif Grüner pour Saint-Étienne Métropole		
4	Fourniture, livraison, montage et installation de mobiliers et accessoires ergonomiques pour Saint-Étienne Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Saint-Étienne		39112000-0 - Chaises 39121000-6 - Bureaux et tables 39151000-5 - Mobilier divers

La nomenclature interne à Saint-Étienne Métropole et à la Ville de Saint-Étienne est :

Lot	Intitulé	Nomenclature
1	Fourniture, livraison, montage et installation de chaises pour Saint-Étienne Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale	MFFI01 - Acquisition de mobilier administratif, de restauration et de salles des spectacles ; MFFF01 - Acquisition de petit mobiliers (lampes, porte manteaux, corbeilles à papier...).
2	Fourniture, livraison, montage et installation de plans de travail et mobiliers de rangement pour Saint-Étienne Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale	
3	Fourniture, livraison, montage et installation de bureaux à destination du bâtiment administratif Grüner pour Saint-Étienne Métropole	
4	Fourniture, livraison, montage et installation de mobiliers et accessoires ergonomiques pour Saint-Étienne Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Saint-Étienne	MFFI08 - Acquisition de mobilier spécifique pour aménagement de poste et accessibilité

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le coordonnateur du groupement de commandes ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante facultative au sens de l'article R2151-8 du Code de la commande publique n'est autorisée.

Aucune variante exigée au sens de l'article R2151-9 du Code de la commande publique n'est prévue.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Les accords-cadres seront conclus pour une période ferme démarrant à la date de sa notification jusqu'au 20 novembre 2025 inclus.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Chacun des membres du groupement dispose d'un budget propre.

Les prestations seront financées sur les budgets respectifs de la Ville de Saint-Étienne, du Centre Communal d'Action Sociale et de Saint-Étienne Métropole et rémunérées selon les règles de la comptabilité publique.

Le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir majoré de huit points.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.) commun à tous les lots
- L'acte d'engagement (A.E.) propre à chaque lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) commun à tous les lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) commun à tous les lots
- Le bordereau des prix unitaires/devis quantitatif estimatif (B.P.U-D.Q.E.) propre à chaque lot
- Le cadre environnemental propre à chaque lot

- Le questionnaire « Impact Air Climat » de la prestation proposée propre à chaque lot
- Le cadre technique pour les lots n°2 et 3
- L'attestation de remise des échantillons pour les lots n°1 et 4

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Si le candidat est en redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés	Non
Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Pour permettre l'analyse de leur offre, les candidats doivent produire pour chacun des lots où ils soumissionnent les documents suivants :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (A.E.) pour le lot concerné : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat	Non
Le bordereau des prix unitaires/devis quantitatif estimatif (B.P.U-D.Q.E.) pour le lot concerné complété	Non
Le cadre environnemental pour le lot concerné complété	Non
Le ou les catalogue(s) accompagné(s) du tarif public associé	Non
Les fiches techniques de tous les produits proposés dans le BPU-DQE pour le lot concerné avec photographie, mention de la garantie et palette de couleurs disponibles existantes, accompagnées des procès-verbaux de classement des produits aux normes NF ou équivalentes demandées dans le CCTP	Non
Le questionnaire « Impact Air Climat » de la prestation proposée pour le lot concerné complété	Non
La copie des cartes d'immatriculations des véhicules utilisées pour la prestation, ou à défaut, un fichier reprenant le modèle des véhicules, leur motorisation, leur date de première mise en circulation et leur immatriculation pour le lot concerné	Non
<u>Uniquement pour les lots n° 2 et 3</u> : Le cadre technique pour le lot concerné	Non
<u>Uniquement pour les lots n° 1 et 4</u> : Les échantillons pour le lot concerné	Non
<u>Uniquement pour le lot n° 2</u> : Les éléments photographiques pour le plan de travail, les tables de réunion rectangulaires, rondes et les tables abattantes	Non
<u>Uniquement pour le lot n° 3</u> : Les éléments photographiques pour les plans de travail 160 x 80 cm	Non

5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres des lots 1 et 4, les opérateurs économiques fourniront des échantillons qui devront respecter toutes les prescriptions techniques imposées par les membres du groupement de commandes. Ces articles sont signalés par une croix dans la colonne « échantillons » du bordereau des prix unitaires/devis quantitatif estimatif des lots 1 et 4.

Les échantillons seront à fournir en un exemplaire et ne seront pas facturés à l'administration. Ils devront être étiquetés suivant la désignation indiquée dans le bordereau des prix unitaires/devis quantitatif estimatif et accompagnés de leurs fiches techniques sur lesquelles devront figurer la photographie, la mention de la garantie et la palette de couleurs disponibles existantes (joindre les procès-verbaux de classement des produits aux normes NF ou équivalentes demandées dans le CCTP).

L'ensemble des échantillons demandés seront testés ou évalués par les structures utilisatrices.

Remarque très importante :

A défaut d'un ou plusieurs échantillons, l'offre de l'opérateur économique sera déclarée irrégulière.

Pour tout échantillon dont la fiche technique n'aurait pas été remise par l'opérateur économique, il se verra attribué la note de zéro.

Les échantillons devront être expédiés dans un colis séparé de l'offre.

Remarque importante : les colis seront clairement identifiés et porteront les mentions suivantes :

- 2024-SEM-0020 - Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier administratif pour les services de Saint-Étienne Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Saint-Étienne - Numéro et intitulé du lot concerné.

- Nom du fournisseur

- Identification des échantillons selon la désignation indiquée dans le bordereau des prix unitaires/devis quantitatif estimatif. Les références du produit, le lot ainsi que les coordonnées du candidat apparaîtront sur chaque échantillon de manière discrète.

L'opérateur économique peut :

* soit remettre en mains propres ces échantillons du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30 à l'adresse suivante:

Ville de Saint-Étienne
Direction des Achats et de la Logistique
Centre Technique Municipal
Porte G
1 rue Pierre de Coubertin
42000 SAINT-ETIENNE

A l'attention de
Monsieur BOUTE Xavier

* soit les expédier par courrier via un transporteur dans un colis à la même adresse que celle précisée ci-dessus.

En tout état de cause, les échantillons devront nous parvenir avant la date limite de réception des offres figurant sur la page de garde de ce document.

! Avant envoi ou remise de ces échantillons, les fournisseurs devront prendre contact avec Monsieur BOUTE Xavier (Porte 013) au 04.77.48.78.04 du lundi au vendredi aux horaires suivants : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16h30 ou avec Monsieur CARRET Jérôme au 06.21.31.25.75 du lundi au vendredi aux horaires suivants : de 8 heures à 12 heures.

En cas de difficulté pour joindre le précédent contact, les candidats peuvent se rapprocher de Monsieur ROCHE Hervé au 04.77.48.78.36.

A l'issu du dépôt des offres, une attestation de remise des échantillons devra être présentée signée par le candidat pour être cosignée par un représentant du pouvoir adjudicateur.

Pour les lots 1 et 4, tous les échantillons fournis par les candidats retenus sont conservés durant 3 mois à compter de l'accusé de réception du courrier les informant que leur offre a été retenue, puis passé ce délai, les échantillons pourront être repris dans un délai de 30 jours. Il appartient aux candidats d'entreprendre toutes les démarches pour la reprise des articles.

Tous les échantillons fournis par les candidats non retenus pourront être repris dans un délai de 30 jours à compter de l'accusé de réception du courrier les informant que leur offre n'a pas été retenue. Il appartient aux candidats d'entreprendre toutes les démarches pour la reprise des articles.

Aucune réexpédition ne sera effectuée par les membres du groupement de commandes.

Passé ce délai, les échantillons seront considérés comme abandonnés et deviendront la propriété pleine et entière de Saint-Étienne Métropole sans que les opérateurs économiques puissent prétendre à une indemnité.

En cours de contrat, le titulaire s'engage à fournir gratuitement un échantillon d'un nouvel article pour essai.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr/>.

Cette transmission sera réalisée conformément aux CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU) d'AWS-ACHAT qui sont disponibles à l'adresse URL suivante <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**VILLE DE SAINT-ÉTIENNE
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE
Hôtel de Ville
42000 SAINT-ETIENNE CEDEX 1**

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : traitement de texte (.doc ou équivalent), tableur (.xls ou équivalent), diaporama (.ppt ou équivalent), format Acrobat (.pdf ou équivalent), images (.jpg, .pdf ou équivalent), dossiers compressés (.zip).

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

Il est recommandé de :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- faire en sorte que le pli ne soit pas trop volumineux (préconisations : 100 mégas) ;
- de vérifier que le dossier déposé n'est pas endommagé par la compression ;
- de choisir des dénominations de fichiers courts et explicites, sans accent et sans espace afin d'éviter les anomalies pouvant survenir lors de l'ouverture des fichiers.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre retenue devra être signée électroniquement par l'attributaire avec un certificat valide et ce n'est qu'en cas d'impossibilité manifeste du candidat que l'offre sera transformée en offre papier, pour donner lieu alors à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les opérateurs économiques peuvent également télécharger et remettre leurs plis à l'adresse suivante : www.saint-etienne.fr, onglet « Mairie », rubrique « Marchés Publics ».

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

Ces éléments sous responsabilité des candidats seront utilisés par le coordonnateur du groupement en cas d'attribution du marché à l'issue de la présente procédure.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Les critères du lot 1 « Fourniture, livraison, montage et installation de chaises pour Saint-Étienne Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale » sont :

Critère	Pondération en %
1 - Valeur technique et esthétique, appréciée au regard des échantillons et des fiches techniques, et notée sur 20 points. Les fiches techniques permettront d'optimiser l'analyse des offres et d'affiner les choix. Les 4 échantillons à fournir sont indiqués dans la colonne « Echantillons » du bordereau des prix unitaires/devis quantitatif estimatif et sont les suivants : - Siège de travail synchrone avec translation d'assise et accoudoirs 4D ; - Chaise de réunion/visiteurs ; - Chaise d'attente ; - Chaise de réunion pliante. <u>Remarque</u> : En cas d'absence d'un ou de plusieurs échantillons demandés, l'offre sera déclarée irrégulière. Pour tout échantillon dont la fiche technique n'aurait pas été remise par l'opérateur économique, il se verra attribué la note de zéro. <u>Sous-critère 1</u> : L'esthétique (design et cohérence esthétique de la proposition) appréciée au regard des 4 échantillons de sièges (note /5). <u>Méthode de calcul applicable à l'ensemble des échantillons</u> 0 = Ne correspond pas à la demande 2.5 = Très mauvais 5 = mauvais 7.5 = peu satisfaisant 10 = Satisfaisant 12.5 = Très Satisfaisant 15 = Bien	50

17.5 = Très Bien 20 = Excellent La note sur 20 sera ramenée sur 5. <u>Sous-critère 2</u> : La technique appréciée au regard des 4 échantillons de sièges (note /15). La note totale (sur 60 sera ramenée sur 15) correspond à la somme des notes des 4 échantillons et est répartie comme suit : - Le confort, l'ergonomie, la facilité d'utilisation, de réglage... du siège de travail synchrone avec translation d'assise et accoudoirs sont notés sur 40 points. <u>Méthode de calcul applicable à cet échantillon</u> 0 = Ne correspond pas à la demande 5 = Très mauvais 10 = mauvais 15 = peu satisfaisant 20 = Satisfaisant 25 = Très Satisfaisant 30 = Bien 35 = Très Bien 40 = Excellent - Le confort d'assise, la préemption, le poids... de la chaise de réunion/visiteurs sont notés sur 10 points. <u>Méthode de calcul applicable à cet échantillon</u> 0 = Ne correspond pas à la demande 1.25 = Très mauvais 2.5 = mauvais 3.75 = peu satisfaisant 5 = Satisfaisant 6.25 = Très Satisfaisant 7.5 = Bien 8.75 = Très Bien 10 = Excellent - Le confort d'assise, la préemption, le poids... de la chaise d'attente sont notés sur 5 points. - Le confort d'assise, la préemption, le poids... de la chaise de réunion pliante sont notés sur 5 points. <u>Méthode de calcul applicable à ces deux échantillons</u> 0 = Ne correspond pas à la demande ou inadaptée 1.25 peu satisfaisant 2.5 = Satisfaisant 3.75 = Bien 5 = Excellent	
2 - Prix, apprécié au regard des réponses apportés au bordereau des prix unitaires/devis quantitatif estimatif et noté sur 20 points. Les offres seront analysées et comparées sur la base des prix unitaires HT avec éco contribution multipliés par les quantités estimatives mentionnées au BPU/DQE. Le prix de la prestation comprend la fourniture et la livraison intégrant le transport avec toutes les sujétions qui y sont afférentes (emballage, manutention, déballage, stockage et protection provisoire si nécessaire), le montage et l'installation des mobiliers aux emplacements indiqués. <u>Remarque</u> : Les quantités indiquées dans la colonne « commande-type » sont purement	40

indicatives et non contractuelles. Elles serviront uniquement pour le choix des offres

Remarque : Les candidats sont invités à remplir toutes les lignes du BPU/DQE. Si le candidat n'a pas renseigné la totalité du document, son offre sera déclarée irrégulière.

Méthode de calcul

Le candidat proposant le meilleur prix obtient la note maximale.

Pour obtenir le calcul des notes des offres suivantes, la formule suivante est appliquée : (montant de l'offre moins disante / montant de l'offre considérée) x nombre de points attribué.

3 - Développement durable, apprécié au regard des réponses apportées au cadre environnemental, au questionnaire impact air climat, accompagné de la documentation technique et des certificats éventuels permettant de justifier des performances en matière de protection de l'environnement, des fiches techniques et des procès-verbaux de classement des produits aux normes NF ou équivalentes, et notée sur 20 points.

10

Sous-critère 1 : Cadre environnemental (note /15).

Remarque : La note totale sur 45 sera ramenée sur 15. Si les candidats ne remettent pas ce cadre dans leur offre ou ne remplissent pas une ou plusieurs rubriques de ce cadre, son offre ne sera pas déclarée irrégulière, mais il obtiendra la note de zéro à la rubrique concernée.

	Type de mobilier	NOTE
Absence de produits nocifs dans le processus de fabrication	Siège de travail synchrone avec translation d'assise et accoudoirs	/5
	Chaise de réunion / Visiteurs	/5
Organisation du transport et du stockage, gestions des emballages afin de limiter l'impact environnemental lié à la logistique	Tout produit	/5
Taux de matériaux recyclés dans le produit	Siège de travail synchrone avec translation d'assise et accoudoirs	/10
	Chaise de réunion / Visiteurs	/10
Taux de recyclabilité du produit	Siège de travail synchrone avec translation d'assise et accoudoirs	/5
	Chaise de réunion / Visiteurs	/5

Méthode de calcul commune

Si notation sur 10

0 = Ne correspond pas à la demande

1.25 = Très mauvais

2.5 = mauvais

3.75 = peu satisfaisant

5 = Satisfaisant

6.25 = Très Satisfaisant

7.5 = Bien

8.75 = Très Bien

10 = Excellent

Si notation sur 5

0 = Ne correspond pas à la demande ou inadaptée

1.25 peu satisfaisant

2.5 = Satisfaisant

3.75 = Bien

5 = Excellent

Sous-critère 2 : Questionnaire Impact Air Climat de la prestation proposée (note /5).

Remarque : Si les candidats ne remettent/remplissent pas le questionnaire développement durable « impact air et climat de la prestation proposée » ou ne fournissent pas les pièces justificatives (copies des cartes d'immatriculation ou fichier), la note de zéro leur sera appliquée à ce sous-critère.

Méthode de calcul

	10 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).
	8 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).
	3 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).
Autres vignettes	0 point par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire)

Entre 2 tranches, les points seront attribués au prorata, puis la note sur 100 sera rapportée sur 5 pts.

S'il est impossible de vérifier la classification d'un véhicule : absence de la carte grise ou d'informations dans le fichier ; le candidat obtiendra la note de 0 pour le véhicule concerné.

Les critères du lot 2 « Fourniture, livraison, montage et installation de plans de travail et mobiliers de rangement pour Saint-Étienne Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale » sont :

Critère	Pondération en %
1 - Valeur technique et esthétique, appréciée au regard du cadre technique, des éléments photographiques et des fiches techniques, et notée sur 20 points. Les fiches techniques et les éléments photographiques pour le plan de travail, les tables de réunion rectangulaires, rondes et les tables abattantes permettront d'optimiser l'analyse des offres et d'affiner les choix. <u>Remarque</u> : En cas d'absence de remise du cadre technique, des éléments photographiques ou des fiches techniques, l'offre ne sera pas déclarée irrégulière. Si les candidats ne remettent pas ce cadre dans leur offre ou ne remplissent pas une ou plusieurs rubriques du cadre technique ou ne remettent pas une ou plusieurs fiches techniques ou un ou plusieurs éléments photographiques, ils obtiendront la note de zéro à la rubrique concernée. En cas de discordance entre les réponses du cadre technique et de la fiche technique, c'est l'information issue de la fiche technique qui sera prise en compte.	50

Sous-critère 1 : Les qualités techniques (note /14).

La somme des notes obtenues est ensuite effectuée, puis la note sur 45 sera ramenée sur 14.

La qualité technique des structures des plateaux sera jugée au regard des fiches techniques des plans de travail 1 600 x 800 mm, des tables de réunion ronde 900-1 000 mm de diamètre et des tables abattante 1 400 x 700 mm. Seront appréciées l'épaisseur et la densité du plateau suivant les modalités précisées ci-dessous.

- **Epaisseur plateau en mm (note /20) :**
 - Plan de travail (note /10)
 - Table de réunion ronde (note /5)
 - Table abattante (note /5)

Remarque : En cas d'absence d'un ou de plusieurs fiches techniques demandées où ne figure pas l'information demandée (épaisseur) ou en cas d'absence de réponse dans le cadre technique, l'offre ne sera pas déclarée irrégulière, mais la note de zéro sera attribuée.

Méthode de calcul applicable

Le candidat proposant l'épaisseur la plus importante obtient la note maximale.

*Pour obtenir le calcul des notes des épaisseurs suivantes, la formule suivante est appliquée : (épaisseur de l'offre considérée / épaisseur la plus importante) x nombre de points attribué
La somme des trois notes obtenues est ensuite effectuée.*

- **Densité du plateau en Kg/M3 (note /20) :**
 - Plan de travail (note /10)
 - Table de réunion ronde (note /5)
 - Table abattante (note /5)

Remarque : En cas d'absence d'un ou de plusieurs fiches techniques demandées où ne figure pas l'information demandée (densité) ou en cas d'absence de réponse dans le cadre technique, l'offre ne sera pas déclarée irrégulière, mais la note de zéro sera attribuée.

Méthode de calcul applicable

Le candidat proposant la densité la plus importante obtient la note maximale.

*Pour obtenir le calcul des notes des épaisseurs suivantes, la formule suivante est appliquée : (densité de l'offre considérée / densité la plus importante) x nombre de points attribué
La somme des trois notes obtenues est ensuite effectuée.*

- **Epaisseur tôle de l'armoire haute en mm (note /5).**

Méthode de calcul applicable

Le candidat proposant l'épaisseur la plus importante obtient la note maximale.

Pour obtenir le calcul des notes des épaisseurs suivantes, la formule suivante est appliquée : (épaisseur de l'offre considérée / épaisseur la plus importante) x nombre de points attribué

Sous-critère 2 : Les qualités esthétiques (note /6).

Le candidat devra joindre à son offre des éléments photographiques ou visuels numériques dynamiques des bureaux proposés les plus précis possibles afin d'évaluer l'esthétique du bureau proposé

La note sur 20 sera sur l'ensemble des échantillons suivants et sera ramenée sur 6 :

- Plans de travail
- Tables de réunion rondes
- Tables de réunion rectangulaires
- Tables de réunion abattantes

Méthode de calcul applicable à l'ensemble des produits

0 = Ne correspond pas à la demande

2.5 = Très mauvais

5 = mauvais

7.5 = peu satisfaisant

10 = Satisfaisant

12.5 = Très Satisfaisant

15 = Bien

17.5 = Très Bien

20 = Excellent

2 - Prix, apprécié au regard des réponses apportés au bordereau des prix unitaires/devis quantitatif estimatif et noté sur 20 points.

40

Les offres seront analysées et comparées sur la base des prix unitaires HT avec éco contribution multipliés par les quantités estimatives mentionnées au BPU/DQE.

Le prix de la prestation comprend la fourniture et la livraison intégrant le transport avec toutes les sujétions qui y sont afférentes (emballage, manutention, déballage, stockage et protection provisoire si nécessaire), le montage et l'installation des mobiliers aux emplacements indiqués.

Remarque : Les quantités indiquées dans la colonne « commande-type » sont purement indicatives et non contractuelles. Elles serviront uniquement pour le choix des offres

Remarque : Les candidats sont invités à remplir toutes les lignes du BPU/DQE. Si le candidat n'a pas renseigné la totalité du document, son offre sera déclarée irrégulière.

Méthode de calcul

Le candidat proposant le meilleur prix obtient la note maximale.

Pour obtenir le calcul des notes des offres suivantes, la formule suivante est appliquée : (montant de l'offre moins disante / montant de l'offre considérée) x nombre de points attribué.

3 - Développement durable, apprécié au regard des réponses apportées au cadre environnemental, au questionnaire impact air et climat accompagné de la documentation technique et des certificats éventuels permettant de justifier des performances en matière de protection de l'environnement, des fiches techniques et des procès-verbaux de classement des produits aux normes NF ou équivalentes, et notée sur 20 points.

10

Sous-critère 1 : Cadre environnemental (note /15).

Remarque : La note totale sera ramenée sur 15. Si les candidats ne remettent pas ce cadre dans leur offre ou ne remplissent pas une ou plusieurs rubriques de ce cadre, son offre ne sera pas déclarée irrégulière, mais il obtiendra la note de zéro à la rubrique concernée.

	Type de mobilier	NOTE
Origine et essence du bois entrant dans la fabrication	Plan de travail 1600 x 800 mm	/10
	Table de réunion ronde 900-1 000 mm de diamètre	/5
	Table abattante 1400 x 700 mm	/5
Absence de produits nocifs entrant dans la fabrication des produits	Plan de travail 1600 x 800 mm	/5
	Table de réunion ronde 900-1 000 mm de diamètre	/5
	Table abattante 1400 x 700 mm	/5
	Caissons	/5
	Armoires	/5

Organisation du transport et du stockage, gestions des emballages afin de limiter l'impact environnemental lié à la logistique	Tout produit	/5
Taux de matériaux recyclés dans le produit	Plan de travail 1600 x 800 mm	/20
	Table de réunion ronde 900-1 000 mm de diamètre	/10
	Table abattante 1400 x 700 mm	/10
	Caissons	/10
	Armoires	/10
Taux de recyclabilité du produit	Plan de travail 1600 x 800 mm	/5
	Table de réunion ronde 900-1 000 mm de diamètre	/5
	Table abattante 1400 x 700 mm	/5
	Caissons	/5
	Armoires	/5

Méthode de calcul commune
Si notation sur 20
0 = Ne correspond pas à la demande
2.5 = Très mauvais
5 = mauvais
7.5 = peu satisfaisant
10 = Satisfaisant
12.5 = Très Satisfaisant
15 = Bien
17.5 = Très Bien
20 = Excellent

Si notation sur 10
0 = Ne correspond pas à la demande
1.25 = Très mauvais
2.5 = mauvais
3.75 = peu satisfaisant
5 = Satisfaisant
6.25 = Très Satisfaisant
7.5 = Bien
8.75 = Très Bien
10 = Excellent

Si notation sur 5
0 = Ne correspond pas à la demande ou inadaptée
1.25 peu satisfaisant
2.5 = Satisfaisant
3.75 = Bien
5 = Excellent

Sous-critère 2 : Questionnaire Impact Air Climat de la prestation proposée (note /5).

Remarque : Si les candidats ne remettent/remplissent pas le questionnaire développement durable « impact air et climat de la prestation proposée » ou ne fournissent pas les pièces justificatives (copies des cartes d'immatriculation ou fichier), la note de zéro leur sera appliquée à ce sous-critère.

Méthode de calcul

	10 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).
	8 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).
	3 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).
Autres vignettes	0 point par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire)

Entre 2 tranches, les points seront attribués au prorata, puis la note sur 100 sera rapportée sur 5 pts.

S'il est impossible de vérifier la classification d'un véhicule : absence de la carte grise ou d'informations dans le fichier ; le candidat obtiendra la note de 0 pour le véhicule concerné.

Les critères du lot 3 « Fourniture, livraison, montage et installation de bureaux à destination du bâtiment administratif Grüner pour Saint-Étienne Métropole » sont :

Critère	Pondération en %
1 - Valeur technique et esthétique, appréciée au regard du cadre technique, des éléments photographiques et des fiches techniques, et notée sur 20 points. Les fiches techniques et les éléments photographiques pour les plans de travail 160 x 80 cm permettront d'optimiser l'analyse des offres et d'affiner les choix. Remarque : En cas d'absence de remise du cadre technique, des éléments photographiques ou des fiches techniques, l'offre ne sera pas déclarée irrégulière. Si les candidats ne remettent pas ce cadre dans leur offre ou ne remplissent pas une ou plusieurs rubriques du cadre technique ou ne remettent pas une ou plusieurs fiches techniques ou un ou plusieurs éléments photographiques, ils obtiendront la note de zéro à la rubrique concernée. En cas de discordance entre les réponses du cadre technique et de la fiche technique, c'est l'information issue de la fiche technique qui sera prise en compte. <u>Sous-critère 1 : Les qualités techniques (note /10).</u> La qualité technique de la structure du plateau sera jugée au regard de la fiche technique du bureau 1 600 x 800 mm. Seront appréciées l'épaisseur et la densité du plateau suivant les modalités précisées ci-dessous. • <u>Epaisseur plateau en mm</u> appréciée au vu des informations figurant sur la fiche technique et sur le cadre technique (note /5). Remarque : En cas d'absence de la fiche technique demandée où ne figure pas l'information demandée (épaisseur) ou en cas d'absence de réponse dans le cadre technique, l'offre ne	50

sera pas déclarée irrégulière, mais la note de zéro sera attribuée. <u>Méthode de calcul applicable</u> <i>Le candidat proposant l'épaisseur la plus importante obtient la note maximale.</i> <i>Pour obtenir le calcul des notes des épaisseurs suivantes, la formule suivante est appliquée : (épaisseur de l'offre considérée / épaisseur la plus importante) x nombre de points attribué</i> <i>La somme des trois notes obtenues est ensuite effectuée.</i> • Densité du plateau en Kg/M3 appréciée au vu des informations figurant sur la fiche technique et sur le cadre technique <u>(note /5)</u> : <u>Remarque</u> : En cas d'absence de la fiche technique demandée où ne figure pas l'information demandée (densité) ou en cas d'absence de réponse dans le cadre technique, l'offre ne sera pas déclarée irrégulière, mais la note de zéro sera attribuée. <u>Méthode de calcul applicable</u> <i>Le candidat proposant la densité la plus importante obtient la note maximale.</i> <i>Pour obtenir le calcul des notes des épaisseurs suivantes, la formule suivante est appliquée : (densité de l'offre considérée / densité la plus importante) x nombre de points attribué</i> <i>La somme des trois notes obtenues est ensuite effectuée.</i> <u>Sous-critère 2</u> : Les qualités esthétiques (note /10). L'esthétique du bureau sera jugée au regard de la fiche technique et des éléments photographiques du bureau 1 600 x 800 mm. Seront appréciées l'esthétique et la cohérence avec l'existant. <u>Méthode de calcul applicable au produit</u> 0 = Ne correspond pas à la demande 1.25 = Très mauvais 2.5 = mauvais 3.75 = peu satisfaisant 5 = Satisfaisant 6.25 = Très Satisfaisant 7.5 = Bien 8.75 = Très Bien 10 = Excellent	
2 - Prix, apprécié au regard des réponses apportés au bordereau des prix unitaires/devis quantitatif estimatif et noté sur 20 points. Les offres seront analysées et comparées sur la base des prix unitaires HT avec éco contribution multipliés par les quantités estimatives mentionnées au BPU/DQE. Le prix de la prestation comprend la fourniture et la livraison intégrant le transport avec toutes les sujétions qui y sont afférentes (emballage, manutention, déballage, stockage et protection provisoire si nécessaire), le montage et l'installation des mobiliers aux emplacements indiqués. <u>Remarque</u> : Les quantités indiquées dans la colonne « commande-type » sont purement indicatives et non contractuelles. Elles serviront uniquement pour le choix des offres <u>Remarque</u> : Les candidats sont invités à remplir toutes les lignes du BPU/DQE. Si le candidat n'a pas renseigné la totalité du document, son offre sera déclarée irrégulière. <u>Méthode de calcul</u> <i>Le candidat proposant le meilleur prix obtient la note maximale.</i> <i>Pour obtenir le calcul des notes des offres suivantes, la formule suivante est appliquée : (montant de l'offre moins disante / montant de l'offre considérée) x nombre de points</i>	40

attribué.																												
3 - Développement durable, apprécié au regard des réponses apportées au cadre environnemental, au questionnaire impact air et climat accompagné de la documentation technique et des certificats éventuels permettant de justifier des performances en matière de protection de l'environnement, des fiches techniques et des procès-verbaux de classement des produits aux normes NF ou équivalentes, et notée sur 20 points. <u>Sous-critère 1</u> : Cadre environnemental (note /15). <u>Remarque</u> : La note totale sera ramenée sur 15. Si les candidats ne remettent pas ce cadre dans leur offre ou ne remplissent pas une ou plusieurs rubriques de ce cadre, son offre ne sera pas déclarée irrégulière, mais il obtiendra la note de zéro à la rubrique concernée. <table><tr><td></td><td>Type de mobilier</td><td>NOTE</td></tr><tr><td>Origine et essence du bois entrant dans la fabrication</td><td>Bureaux 160 x 80 cm et 140 x 80 cm</td><td>/5</td></tr><tr><td>Absence de produits nocifs entrant dans la fabrication des produits</td><td>Bureaux 160 x 80 cm et 140 x 80 cm</td><td>/5</td></tr><tr><td>Organisation du transport et du stockage, gestions des emballages afin de limiter l'impact environnemental lié à la logistique</td><td>Bureaux 160 x 80 cm et 140 x 80 cm</td><td>/5</td></tr><tr><td>Taux de matériaux recyclés dans le produit</td><td>Bureaux 160 x 80 cm et 140 x 80 cm</td><td>/5</td></tr><tr><td>Taux de recyclabilité du produit</td><td>Bureaux 160 x 80 cm et 140 x 80 cm</td><td>/5</td></tr></table> <u>Méthode de calcul commune</u> 0 = Ne correspond pas à la demande ou inadaptée 1.25 = peu satisfaisant 2.5 = Satisfaisant 3.75 = Bien 5 = Excellent <u>Sous-critère 2</u> : Questionnaire Impact Air Climat de la prestation proposée (note /5). <u>Remarque</u> : Si les candidats ne remettent/remplissent pas le questionnaire développement durable « impact air et climat de la prestation proposée » ou ne fournissent pas les pièces justificatives (copies des cartes d'immatriculation ou fichier), la note de zéro leur sera appliquée à ce sous-critère. <u>Méthode de calcul</u> <table><tr><td></td><td>10 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).</td></tr><tr><td></td><td>8 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).</td></tr><tr><td></td><td>3 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).</td></tr><tr><td>Autres</td><td>0 point par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).</td></tr></table>			Type de mobilier	NOTE	Origine et essence du bois entrant dans la fabrication	Bureaux 160 x 80 cm et 140 x 80 cm	/5	Absence de produits nocifs entrant dans la fabrication des produits	Bureaux 160 x 80 cm et 140 x 80 cm	/5	Organisation du transport et du stockage, gestions des emballages afin de limiter l'impact environnemental lié à la logistique	Bureaux 160 x 80 cm et 140 x 80 cm	/5	Taux de matériaux recyclés dans le produit	Bureaux 160 x 80 cm et 140 x 80 cm	/5	Taux de recyclabilité du produit	Bureaux 160 x 80 cm et 140 x 80 cm	/5		10 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).		8 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).		3 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).	Autres	0 point par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).	10
	Type de mobilier	NOTE																										
Origine et essence du bois entrant dans la fabrication	Bureaux 160 x 80 cm et 140 x 80 cm	/5																										
Absence de produits nocifs entrant dans la fabrication des produits	Bureaux 160 x 80 cm et 140 x 80 cm	/5																										
Organisation du transport et du stockage, gestions des emballages afin de limiter l'impact environnemental lié à la logistique	Bureaux 160 x 80 cm et 140 x 80 cm	/5																										
Taux de matériaux recyclés dans le produit	Bureaux 160 x 80 cm et 140 x 80 cm	/5																										
Taux de recyclabilité du produit	Bureaux 160 x 80 cm et 140 x 80 cm	/5																										
	10 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).																											
	8 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).																											
	3 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).																											
Autres	0 point par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).																											

vignettes	présents dans la flotte du prestataire)	
Entre 2 tranches, les points seront attribués au prorata, puis la note sera rapportée sur 5 pts. S'il est impossible de vérifier la classification d'un véhicule : absence de la carte grise ou d'informations dans le fichier ; le candidat obtiendra la note de 0 pour le véhicule concerné.		

Les critères du lot 4 « Fourniture, livraison, montage et installation de mobiliers et accessoires ergonomiques pour Saint-Étienne Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Saint-Étienne » sont :

Critère	Pondération en %
1 - Valeur technique, appréciée au regard des échantillons et des fiches techniques, et notée sur 20 points. Les fiches techniques permettront d'optimiser l'analyse des offres et d'affiner les choix. Les 5 échantillons à fournir sont indiqués dans la colonne « Echantillons » du bordereau des prix unitaires/devis quantitatif estimatif et sont les suivants : - Fauteuil de prévention avec Tête ; - Fauteuil de compensation ; - Bureau à hauteur réglable ; - Bras support écran ; - Souris. <u>Remarque</u> : En cas d'absence d'un ou de plusieurs échantillons demandés, l'offre sera déclarée irrégulière. Pour tout échantillon dont la fiche technique n'aurait pas été remise par l'opérateur économique, il se verra attribué la note de zéro. La note totale (sur 40 puis sera ramenée sur 20) correspond à la somme des notes des 5 échantillons et est répartie comme suit : - L'ergonomie, le confort, la facilité de réglage et l'éventail des réglages du fauteuil de prévention avec tête sont notés sur 10 points. - L'ergonomie, le confort, la facilité de réglage et l'éventail des réglages du fauteuil de compensation sont notés sur 10 points. - La qualité, la facilité d'utilisation et les modalités de réglage du bureau à hauteur réglable sont notées sur 10 points. - La qualité, la facilité d'utilisation : réglages, verrouillage et installation du bras support écran sont notés sur 5 points. - La qualité, l'ergonomie d'usage de la souris sont notées sur 5 points. <u>Méthode de calcul applicable aux échantillons</u> <u>Si notation sur 10</u> 0 = Ne correspond pas à la demande 1.25 = Très mauvais 2.5 = mauvais 3.75 = peu satisfaisant 5 = Satisfaisant 6.25 = Très Satisfaisant 7.5 = Bien 8.75 = Très Bien 10 = Excellent	60

Si notation sur 5

0 = Ne correspond pas à la demande ou inadaptée

1.25 peu satisfaisant

2.5 = Satisfaisant

3.75 = Bien

5 = Excellent

2 - Prix, apprécié au regard des réponses apportés au bordereau des prix unitaires/devis quantitatif estimatif et noté sur 20 points.

30

Les offres seront analysées et comparées sur la base des prix unitaires HT avec éco contribution multipliés par les quantités estimatives mentionnées au BPU/DQE.

Le prix de la prestation comprend la fourniture et la livraison intégrant le transport avec toutes les sujétions qui y sont afférentes (emballage, manutention, déballage, stockage et protection provisoire si nécessaire), le montage et l'installation des mobiliers aux emplacements indiqués.

Remarque : Les quantités indiquées dans la colonne « commande-type » sont purement indicatives et non contractuelles. Elles serviront uniquement pour le choix des offres

Remarque : Les candidats sont invités à remplir toutes les lignes du BPU/DQE. Si le candidat n'a pas renseigné la totalité du document, son offre sera déclarée irrégulière.

Méthode de calcul

Le candidat proposant le meilleur prix obtient la note maximale.

Pour obtenir le calcul des notes des offres suivantes, la formule suivante est appliquée : (montant de l'offre moins disante / montant de l'offre considérée) x nombre de points attribué.

3 - Développement durable, apprécié au regard des réponses apportées au cadre environnemental, au questionnaire impact air et climat, accompagné de la documentation technique et des certificats éventuels permettant de justifier des performances en matière de protection de l'environnement, des fiches techniques et des procès-verbaux de classement des produits aux normes NF ou équivalentes, et notée sur 20 points.

10

Sous-critère 1 : Cadre environnemental (note /15).

Remarque : La note totale sur 65 sera ramenée sur 15. Si les candidats ne remettent pas ce cadre dans leur offre ou ne remplissent pas une ou plusieurs rubriques de ce cadre, son offre ne sera pas déclarée irrégulière, mais il obtiendra la note de zéro à la rubrique concernée.

	Type de mobilier	NOTE
Absence de produits nocifs dans le processus de fabrication	Fauteuil de prévention	/5
	Fauteuil de compensation	/5
	Bureau à hauteur réglable 1 600 x 800 mm	/5
Organisation du transport et du stockage, gestions des emballages afin de limiter l'impact environnemental lié à la logistique	Tout produit	/5
Taux de matériaux recyclés dans le produit	Fauteuil de prévention	/10

	Fauteuil de compensation	/10
	Bureau à hauteur réglable 1 600 x 800 mm	/10
Taux de recyclabilité du produit	Fauteuil de prévention	/5
	Fauteuil de compensation	/5
	Bureau à hauteur réglable 1 600 x 800 mm	/5

Méthode de calcul commune
Si notation sur 10
0 = Ne correspond pas à la demande
1.25 = Très mauvais
2.5 = mauvais
3.75 = peu satisfaisant
5 = Satisfaisant
6.25 = Très Satisfaisant
7.5 = Bien
8.75 = Très Bien
10 = Excellent

Si notation sur 5
0 = Ne correspond pas à la demande ou inadaptée
1.25 peu satisfaisant
2.5 = Satisfaisant
3.75 = Bien
5 = Excellent

Sous-critère 2 : Questionnaire Impact Air Climat de la prestation proposée (note /5).

Remarque : Si les candidats ne remettent/remplissent pas le questionnaire développement durable « impact air et climat de la prestation proposée » ou ne fournissent pas les pièces justificatives (copies des cartes d'immatriculation ou fichier), la note de zéro leur sera appliquée à ce sous-critère.

Méthode de calcul

	10 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).
	8 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).
	3 points par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire).
Autres vignettes	0 point par tranche de 10% de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire)

Entre 2 tranches, les points seront attribués au prorata, puis la note sera rapportée sur 5 pts.	
--	--

S'il est impossible de vérifier la classification d'un véhicule : absence de la carte grise ou d'informations dans le fichier ; le candidat obtiendra la note de 0 pour le véhicule concerné.	
---	--

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /20.
Les critères sont notés sur 20.

En cas d'égalité de note lors du classement final, celui-ci se fera en tenant compte de la note obtenue au premier critère. En cas de note identique, on considérera celle obtenue au second critère et ainsi de suite

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Lyon
184 RUE DUGUESCLIN
69433 LYON CEDEX 3

Tél : 04 78 14 10 10
Télécopie : 04 78 14 10 65
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Avant la signature du contrat, les candidats ont la possibilité d'introduire devant le Tribunal administratif de Lyon un référé précontractuel dans les conditions prévues par les articles L. 551-1 et suivants du code de justice administrative.

Une fois le contrat conclu, les candidats ont la possibilité d'introduire devant ce même tribunal un référé contractuel dans les conditions prévues par les articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative.

Comme tout tiers au contrat, les candidats peuvent par ailleurs introduire un recours en contestation de la validité du contrat issu de la jurisprudence « Tarn-et-Garonne », dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif de Lyon
Palais des Juridictions administrative
184 RUE DUGUESCLIN
69433 LYON CEDEX 3

Tél : 04 78 14 10 10
Télécopie : 04 78 14 10 65
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal administratif de Lyon
Palais des Juridictions administrative
184 RUE DUGUESCLIN
69433 LYON CEDEX 3

Tél : 04 78 14 10 10
Télécopie : 04 78 14 10 65
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr